



PROCEDURE VISA « D » LONG SEJOUR - ETUDES

Toute personne faisant une demande de visa court séjour doit **prendre rendez-vous sur yaounde.visa@eda.admin.ch**. Le jour de la convocation, le/la demandeur/deresse devra se présenter **personnellement** au guichet du service consulaire.

Il/elle devra être muni(e) d'un dossier qui comprendra :

- 1 formulaire de « [Demande pour un visa de long séjour \(visa D\)](#) » dûment et lisiblement complété, daté et signé par le/la demandeur/deresse
- 3 photos identiques récentes, format passeport, sur fond clair ;
- passeport original valable plus de 3 mois après la date d'entrée prévue en Suisse.

Et 2 (deux) exemplaires de chacun des documents suivants, dans l'ordre (en 2 blocs):

- 1 formulaire « [Demande pour un visa de long séjour \(visa D\)](#) » dûment et lisiblement complété, daté et signé par le/la demandeur/deresse ;
- photocopie du passeport ;
- attestation d'admission [de l'université ou de l'école en Suisse](#) ;
- attestation du versement de l'écolage ;
- **existence des moyens financiers nécessaires pour la durée des études :**
En vertu de l'art. 23, al. 1 OASA, l'étranger peut prouver qu'il dispose des moyens financiers nécessaires à une formation ou à un perfectionnement en présentant notamment :
 - a. une déclaration d'engagement ainsi qu'une attestation de revenu ou de fortune d'une personne solvable domiciliée en Suisse ;
 - b. la confirmation d'une banque reconnue en Suisse permettant d'attester l'existence de valeurs patrimoniales suffisantes ;
 - c. une garantie ferme d'octroi de bourse suffisante.



Les informations concernant les moyens financiers requis doivent être demandées directement à l'office des migrations (service de la population) du futur canton de domicile ([adresses ici](#)).

- curriculum vitae détaillé ;
- photocopies des certificats et diplômes ;
- plan d'étude détaillé comportant le programme, le but (titres visés) et durée globale des études ;
- **lettre manuscrite** relative à la **motivation** d'entreprendre des études en Suisse et vos intentions à leur terme ;
- **lettre d'engagement manuscrite** indiquant la volonté de quitter la Suisse au terme des études.

Lors du dépôt de la demande de visa, l'Ambassade se réserve le droit d'examiner les connaissances linguistiques.

La production des pièces et des renseignements sollicités ne préjuge pas de la décision finale, qui sera prise par les autorités en Suisse, qui statuent librement sur l'octroi de l'autorisation.

La demande de visa doit être déposée au plus tard 3 mois avant le début des études

BP 1169
Yaoundé - Cameroun

Tél : +237 222 21 18 57 / +237 222 20 50 67 /
+41 58 464 18 56
yaounde.visa@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/yaounde